

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

I - COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2022

Mme Le Maire présente à l'assemblée les 2 comptes administratifs :

Commune :

- En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 818.423,73 € et les recettes à 1.249.526,70 € d'où un excédent de clôture de 431.102.97 €.
- En investissement, les dépenses se sont élevées à 182.260,78 € et les recettes à 517.143,18 €, d'où un excédent de clôture de 334.882.70 €.

Lotissement de Guernevez 3 :

- En fonctionnement les dépenses se sont élevées à 244.185,26 € et les recettes à 371.739,18 €.

Ces deux comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Constatant que le Compte Administratif 2022 du Budget Principal fait apparaître un excédent d'exploitation de **431.102,97 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Exécution du virement à la section d'investissement : | 300.000,00 € |
| - Affectation à l'excédent reporté : | 131.102,97 € |

III - CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE-ANNE

Pour l'année 2023, le Conseil Municipal fixe sa participation à 755 € par élève, soit une subvention de 77.765 € pour les 103 élèves domiciliés sur la commune.